28e congrès national de l'ACPDP sur la philanthropie stratégique

6-8 avril 2022
à Halifax, en
Nouvelle-Écosse

Appel à propositions et l'information pour les présentateurs - **mai 2021**

ACPDP

Table des matières

	Section
1. Thèmes et objectifs du congrès	3
2. Format du congrès et participants	3
3. Appel à propositions	4
4. Exemples de grands thèmes éducatifs et d'ateliers	4
5. Format des ateliers	6
6. Niveaux de formation	6
7. Attentes concernant les présentateurs	7
8. Critères de sélection des propositions	8
9. Informations relatives aux soumissions	9
10. Pour plus d'informations	9

Le comité du programme du congrès national de l'ACPDP vous invite à participer au 28e congrès national de l'ACPDP sur la philanthropie stratégique.

1. Thèmes et objectifs du congrès

Le congrès annuel constitue à la fois une vitrine et un lieu d'échange qui permettent aux professionnels en dons planifiés, aux collecteurs de dons et aux conseillers professionnels de partager des informations, des connaissances et des idées sur tous les aspects du processus de planification de dons, qu'ils soient de nature interpersonnelle ou hautement techniques, ainsi que sur des tendances et des questions plus vastes d'intérêt pour nos participants

Dans ses efforts de renforcement de la diversité, l'ACPDP encourage et recherche activement des conférenciers de tout horizon à présenter à son prochain congrès. L'établissement d'alliances commence par l'écoute, le dialogue et l'amplification et l'ACPDP aimerait jouer un rôle actif en offrant des occasions de partage d'expériences, de promotion de la sensibilisation et de création d'un secteur plus inclusif.

Notre thème cette année :

Rise Again: Navigating the Future

Les objectifs du congrès sont les suivants :

- Fournir un apprentissage et une formation avancés dans le domaine
- Présenter de nouvelles stratégies et tendances en matière de dons de bienfaisance
- Renforcer les réseaux, les programmes et les relations de planification de dons

2. Format du congrès et participants

Même si la tenue d'un congrès virtuel demeure envisagée, on s'attend à ce que le congrès national annuel de 2022 ait lieu en personne à Halifax, en Nouvelle-Écosse. Nous prévoyons y réunir plus de 300 participants de partout au pays.

Les membres de l'ACPDP sont des chefs de file au sein de la communauté de la bienfaisance au Canada : ils offrent aux donateurs et aux clients des moyens novateurs pour réaliser leurs rêves philanthropiques et pour générer des retombées importantes sur le paysage philanthropique canadien. Nous comptons parmi nos membres des conseillers professionnels, des avocats, des notaires, des courtiers en assurance, des comptables et des planificateurs financiers qui conseillent des clients de tous âges et de tous niveaux sur la gestion et la disposition de leur patrimoine. Forts de leur engagement envers un code d'éthique rigoureux, de leur formation continue, de leur réseau et d'une volonté de partage, nos membres participent à la croissance et à l'évolution de la planification de dons dans leurs domaines professionnels respectifs.

3. Appel à propositions

Le Comité du programme du congrès sollicite des propositions d'ateliers destinés à s'intégrer au programme d'ensemble. Ces ateliers devront :

- attirer et viser un public riche et diversifié ;
- venir étoffer les thèmes et les objectifs du congrès ;
- être pertinents et engageants pour les participants de tous niveaux d'expérience et de toute la gamme des professionnels en planification de dons ;
- être flexibles dans leur format de présentation, avec la possibilité de s'adapter à une présentation en personne ou à une présentation virtuelle ou préenregistrée ;
- aborder les thèmes traditionnels de la planification de dons et traiter de la constante évolution de la philanthropie, de questions ou de tendances professionnelles plus larges, de problèmes liés à l'impact de la pandémie de la COVID-19 et à ses effets sur les organismes de bienfaisance, les donateurs et les dons de bienfaisance ;
- démontrer clairement que la compréhension de la sagesse relative à la planification des dons peut aider les organismes, les collectivités et les donateurs à réaliser leurs rêves philanthropiques ;
- aller chercher l'adhésion des participants grâce à leur caractère créatif et interactif et à la variété d'approches de concepts et d'applications.

La date limite pour les soumissions est le lundi 28 juin 2021.

4. Exemples de grands thèmes éducatifs et d'ateliers

Les grands thèmes éducatifs du congrès sont définis en fonction du cadre de compétences établi par l'ACPDP. Les conférenciers sont encouragés à prendre en compte les thèmes et les exemples suivants lors de l'élaboration de leur proposition, mais ils peuvent aussi soumettre des sujets d'intérêt additionnels et pertinents pour nos participants.

A. Établissement de relations

Ce grand thème éducatif regroupe des ateliers qui explorent l'art d'être véritablement centré sur les donateurs et les clients. Ces ateliers permettent à des professionnels expérimentés de partager des stratégies et des tactiques pour établir un rapport authentique avec les donateurs et les clients qui feront évoluer les relations qu'ils ont avec eux, de transactionnelles à transformationnelles.

- ☐ Travail auprès des personnes endeuillées ou dont la mort est imminente
- ☐ Visites de donateurs, travail auprès de donateurs atteints de démence, conversations difficiles avec les donateurs
- ☐ Diversité et inclusion, renforcement de la compétence culturelle
- ☐ Pratiques de reconnaissance et d'intendance
- ☐ Gestion d'un portefeuille de planification de dons, identification des perspectives de planification de dons, conclusion de dons
- ☐ Travail auprès des liquidateurs et des sociétés de fiducie
- ☐ Construction et maintien des relations avec les familles des donateurs et les conseillers professionnels

B. Éthique et jugement

La planification stratégique de dons de bienfaisance crée souvent des opportunités et vient avec son lot de défis uniques. Les ateliers placés sous ce grand thème permettront aux participants de s'attaquer de manière proactive aux défis et de saisir habilement les occasions de gestion des programmes de planification de dons.

- ☐ Transition vers la retraite
- ☐ Limites des relations des professionnels en planification de dons avec leurs donateurs
- ☐ Scandales touchant la bienfaisance et la philanthropie et répercussions sur la confiance des citoyens

C. Véhicules de planification de dons

Les dons testamentaires sont la pierre angulaire des dons planifiés, mais pourquoi s'arrêter là ? Les ateliers portant sur les véhicules de planification permettront d'améliorer les connaissances et la compréhension de la variété des véhicules de dons, qu'ils soient immédiats ou différés, tels que les valeurs mobilières, les fonds enregistrés, les polices d'assurance et les dons en nature. Ces ateliers permettent également de saisir les avantages propres à chacun de ces véhicules et l'impact qu'ils ont pour les donateurs.

- ☐ Dons testamentaires, dons de polices d'assurances, de fonds enregistrés, dons mixtes et stratégies ; études de cas de dons problématiques ou innovants et de délivrance de reçus qui en découle ; études de cas de dons stratégiques
- ☐ Véhicules de dons avancés, notamment les dons d'options, de dividendes, d'actions accréditives, de biens immobiliers et de rentes de bienfaisance
- ☐ Fonds à vocation arrêtée par les donateurs, travail auprès des donateurs fortunés.

D. Questions juridiques relatives à la planification de dons et au secteur de la bienfaisance

Les ateliers placés sous ce grand thème aideront les professionnels à affiner leurs connaissances techniques et leur expertise afin qu'ils puissent soutenir leurs donateurs et leurs clients tout au long de leur cheminement philanthropique et gérer leur programme ou leur pratique avec confiance et compétence.

- ☐ Compréhension de la planification fiscale et de ses avantages, questions relatives à la Common Law et au Code civil du Québec
- ☐ Comptabilité à but non lucratif, traitement des dons
- ☐ Aspects juridiques, réglementaires et financiers de la planification de dons, nouvelles lois sur les fiducies et leur impact sur l'administration des successions
- ☐ Obligations légales de l'organisme de bienfaisance

E. Connaissance de son propre organisme de bienfaisance

Les philanthropes sont de plus en plus impliqués et avisés, et les successions deviennent de plus en plus complexes : une bonne compréhension de la gouvernance et des questions financières de son propre organisme est donc essentielle au succès de la recherche de dons. Les ateliers qui portent sur ce thème vont au-delà de la planification de dons et de successions et abordent la question plus large de la gestion et de la surveillance des organismes de bienfaisance.

- ☐ Outils numériques pour la planification de dons ; données
- ☐ Amélioration du leadership, culture organisationnelle
- ☐ Embauche, motivation, évaluation, formation ; problèmes sur le lieu de travail, notamment les relations toxiques et le harcèlement
- ☐ Planification intégrée des dons ; élimination des silos
- ☐ Questions sous-sectorielles : éducation, santé, religion, fondations communautaires, secteurs artistiques et culturels
- ☐ Planification de dons dans les petits organismes de bienfaisance
- ☐ Création d'un dossier de planification de dons pour soutenir votre conseil d'administration ; établissement d'objectifs et de mesures à l'intention des cadres supérieurs et pour les rapports du conseil
- ☐ Politiques et procédures

F. Marketing et communications

Les ateliers portant sur cette question présentent aux participants les idées les plus récentes et intéressantes d'élaboration et d'utilisation d'outils collatéraux de marketing et de communication concernant la planification de dons sur les plates-formes multimédias.

- ☐ Données démographiques
- ☐ Perspectives multiculturelles relatives à la mort, à l'approche de la mort, aux dons successoraux, etc.
- ☐ Mesures de référence et indicateurs ; recherche sur les dons et analyse des données
- ☐ Méthodes de marketing concernant notamment la publicité, le marketing direct, les rencontres en personne, les médias sociaux, les sites Web
- ☐ Diffusion de messages à l'ère de l'information, compétition pour l'attention dans un espace d'information multifracturé

Nous aimons les nouvelles idées, alors ne vous laissez pas limiter par ce qui précède. Si vous désirez partager un concept, une solution à une situation difficile, un défi surmonté, une approche inspirante ou secouer un pommier, bref si vous avez un sujet qui, selon vous, intéressera nos participants, n'hésitez pas soumettre une proposition à ce sujet.

5. Format des ateliers

Nous sommes à la recherche de propositions pour des ateliers donnés en personne d'une durée de 60 ou 90 minutes, dans les formats suivants :

I. Présentation faite pendant l'atelier : les ateliers devraient être une combinaison de présentation et de dialogue avec les participants

II. Discussions de groupe : les groupes de discussion devraient refléter des expériences et des points de vue divers. Les présentations en panels ne peuvent comporter plus de trois panélistes.

6. Niveaux de formation

Veuillez concevoir votre atelier en fonction de l'un des niveaux de formation suivants :

INTRODUCTION : Enseignement de compétences de base en matière de planification de dons. Ces ateliers s'adressent aux professionnels qui ont moins de deux ans d'expérience en planification de dons, aux responsables de dons majeurs, de collectes annuelles ou de campagnes qui souhaitent en savoir plus sur la planification de dons, et au personnel ou aux membres de conseils d'administration qui envisagent l'établissement d'un programme de planification de dons au sein de leur organisme.

INTERMÉDIAIRE : Évolution ou amélioration d'un programme actif de planification de dons. Ces ateliers s'adressent à un public ayant plus de deux ans d'expérience dans la planification de dons, notamment aux responsables de la planification de dons, au personnel et aux membres du conseil qui traitent des dons importants, aux gestionnaires de campagnes annuelles et aux responsables de relations avec les donateurs, de politiques, de transactions financières ou de l'administration. Ces ateliers visent également les conseillers professionnels souhaitant améliorer leurs connaissances techniques et leurs compétences de base en matière de planification de dons.

AVANCÉ : Ces ateliers se penchent plus en détail sur les aspects techniques, réglementaires et juridiques de la planification de dons et des relations avec les donateurs et les clients qui recherchent des conseils d'experts sur des dons complexes et transformateurs. Ils s'adressent plus particulièrement aux personnes ayant cinq ans ou plus d'expérience dans la planification de dons et aux conseillers professionnels qui suivent une approche globale fondée sur des valeurs et qui souhaitent intégrer les dons de bienfaisance à leur pratique.

GÉNÉRAL : Ce sont des ateliers de formation susceptibles d'intéresser les professionnels en planification de dons, les conseillers professionnels, le personnel d'organismes de bienfaisance, les bénévoles ou les membres du conseil d'administration, quel que soit leur niveau d'expérience en planification de dons.

7. Attentes concernant les présentateurs

Les présentateurs doivent :

- Être ouverts à la discussion concernant tout changement recommandé par le comité du programme du congrès pour la présentation qu'ils proposent.

- Consulter l'article ci-joint portant sur la rédaction des descriptions d'ateliers du congrès et s'assurer que la description de l'atelier qu'ils proposent fournit des objectifs d'apprentissage clairs et décrit avec précision ce que la présentation réelle offrira.

- Ne pas s'écarter du contenu, du processus, de la liste de noms ou du nombre de présentateurs indiqués dans la proposition sans l'approbation préalable du comité du programme.

- Fournir une présentation complète en format électronique d'ici le 14 mars 2022. Il s'agit d'une date provisoire qui sera confirmée au cours de la nouvelle année.

- Accepter que les participants du congrès puissent accéder à la présentation sur le site Web de l'ACPDP. L'accès sera protégé par un mot de passe et accessible uniquement par les participants inscrits.

- Accepter que l'audio et la vidéo de l'atelier soient enregistrés le cas échéant, et que la présentation captée électroniquement soit éventuellement diffusée par l'ACPDP après le congrès. L'entièreté du contenu de la présentation demeure la propriété intellectuelle du présentateur.

- **Comprendre que les ateliers ne constituent pas une occasion de marketing pour des produits ou des services et que le contenu doit fournir des idées d'apprentissage et des idées exploitables pour les participants.** Si vous souhaitez prendre la parole pour commercialiser des services ou des produits, veuillez parler à l'ACPDP des possibilités de présentation de contenu commandité.

- Présenter sans rémunération. Bien que nous apprécions à sa juste valeur la contribution de nos présentateurs, l'ACPDP regrette de ne pas être en mesure de payer les frais des conférenciers ou de rembourser les dépenses liées au congrès, y compris les déplacements. Nous offrons cependant aux conférenciers une réduction sur les frais d'inscription au congrès. Des informations détaillées feront partie des informations fournies au conférencier dont la participation sera confirmée.

8. Critères de sélection des propositions

Nous recherchons une diversité de méthodologies, de sujets et de sujets d'intérêt du secteur qui tiennent compte des différences de taille des organismes, des niveaux d'expérience des participants et des caractéristiques démographiques des présentateurs. Nous essayons également d'équilibrer la représentation régionale en mettant en valeur l'expérience et les connaissances des présentateurs provenant de la ville où se tient le congrès.

Le comité du programme du congrès évalue toutes les propositions en utilisant un processus d'examen établi basé sur les critères suivants :

- Objectif clair de l'atelier, description et résultats escomptés
- Présentation d'idées, d'expériences et d'apprentissage qui illustrent une nouvelle réflexion ou améliorent le domaine de la planification de dons
- Niveau d'engagement des participants
- Appui sur une théorie ou une pratique documentée
- Relation claire entre le contenu de l'atelier et le thème du congrès et avec l'ensemble ou une partie des objectifs de celui-ci.

Il est possible de soumettre plus d'une proposition. Veuillez noter que nous cherchons à obtenir une diversité de sujets et de conférenciers et que nous préférons donc ne pas avoir plus d'une présentation par conférencier, ou avoir plus de deux présentateurs d'un même organisme, sauf décision contraire du comité du programme.

9. Informations relatives aux soumissions

Pour soumettre votre proposition, veuillez utiliser le formulaire de soumission en ligne que voici : **https://airtable.com/shrbJ1Cnc4kw8KDl7**

La date limite pour les soumissions est le lundi 28 juin 2021.

Le présentateur principal qui a soumis le formulaire de proposition d'atelier sera informé de sa possible acceptation à la mi-octobre 2021.

Dans le formulaire de soumission de proposition d'atelier en ligne, il vous sera demandé de fournir les informations suivantes :

a) Nom du présentateur principal et coordonnées
b) Noms des présentateurs additionnels et coordonnées
c) Conflits de jour et d'heure
d) Choix de durée de l'atelier
e) Choix du grand thème éducatif dans lequel s'insère l'atelier
f) Indication du niveau de formation que vise l'atelier
g) Titre de l'atelier
h) Résumé de 100 mots de votre proposition
i) Résumé plus descriptif de l'atelier (250 mots)
j) Biographies des conférenciers (100 mots pour chacun)
k) Photo du conférencier (jpeg ou png, 72-92 dpi, 1000-2000 pixels sur le côté long)
l) Trois objectifs d'apprentissage de l'atelier
m) Moyens employés pour susciter la participation des personnes qui assistent à l'atelier
n) Expérience d'enseignement ou d'expression orale au cours des deux dernières années
o) Si vous avez fait une présentation virtuelle sur le Web, veuillez en fournir l'URL.

10. Pour plus d'informations

Pour toute question, veuillez communiquer avec :

Caralen Law
Planificatrice de congrès et d'événements, ACPDP
Tél. : 416 706-8652 ou 1 888 430-9494, poste 227
Courriel : claw@cagp-acpdp.org